

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 septembre 2016 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminde GUIBLAIN, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO et Geneviève SCHAAP, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : Mme et MM. Jacky JOANNIS (pouvoir à Patrick PICARD), Christine FERNANDEZ (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT), Daniel MARMAGNE (pouvoir à Yves SCALABRINO).

Était absent : M. Sébastien LE CANN

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Ouverture de séance à 20H15.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux pour ce conseil de rentrée en espérant que chacun est prêt à travailler sur la préparation du budget 2017 après une période estivale.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2016

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2016

Magali HIRARDIN secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 4 juillet n'apporte aucune observation, il est adopté.

FINANCES – Fiscalité directe locale – Exonérations fiscales

Rapporteur : Daniel CRENE

La commune bénéficie des ressources de la fiscalité locale. La fiscalité directe locale, ce sont trois taxes : la taxe d'habitation, due par tout occupant d'un logement, qu'il soit ou non propriétaire ; la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par les propriétaires ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties, également acquittée par les propriétaires.

A noter pour rappel, que la Contribution Economique Territoriale (CET), taxe issue de la réforme de la taxe professionnelle, relève désormais de l'agglomération et non plus de la commune.

Le conseil municipal peut décider, par délibération, de modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Les délibérations actuellement en vigueur sur le territoire communal de Monéteau restent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées.

Au titre de l'exercice 2016, il est proposé le maintien du régime actuel.

FINANCES – Jouets de Noël

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Lors du Noël du personnel, les enfants du personnel et des élus, âgés de moins de douze ans, reçoivent un cadeau.

Il est proposé de fixer les participations communales pour Noël 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe les montants de participation pour 2016 à savoir :
 - 50,00 euros pour les enfants du personnel.
 - 50,00 euros pour les enfants des élus

Les élus concernés par cette participation quitte la salle avant que le Conseil municipal ne procède au vote.

Voix POUR : 24 CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES – Subventions 2016 CCAS et Caisse des Ecoles

Rapporteur : Daniel CRENE

Il est proposé d'arrêter le montant des subventions suivantes inscrites au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement à l'unanimité :

- au Centre Communal d'Action Sociale de Monéteau : 36 300,00 euros
- à la Caisse des Ecoles : 5 300,00 euros

FINANCES – Convention de mise en place d'un écran numérique en domaine public aux abords du Skeneteau

Rapporteur : Jean-Luc Salmon

La ville de Monéteau a souhaité se doter d'un panneau d'affichage des spectacles aux abords de l'espace culturel, dans le cadre du projet global d'aménagement de l'opération.

Le panneau correspond à un écran numérique LED permettant de diffuser des images couleurs haute définition ainsi que des vidéos. Son implantation est envisagée au sud des espaces de stationnement, le long de la voie départementale.

Cela permettra de pouvoir communiquer sur les spectacles du Skenéteau et tout type de manifestation proposée par la commune.

La ville, en accord avec la Communauté de l'Auxerrois, négocie directement avec le prestataire de mobilier urbain de la communauté d'agglomération pour l'installation du panneau.

En contrepartie de cet investissement, la société VYP sera autorisée à installer sur le territoire de la commune quatre dispositifs publicitaires double face dont une face sera réservée à la communication de la commune.

Les frais de maintenance du panneau numérique seront pris en charge par la commune au travers d'un contrat de maintenance avec le fabricant du panneau, la société Prismaflex, pour un montant annuel d'environ 2000 euros correspondant aux frais d'entretien et de maintenance du panneau ainsi qu'au fonctionnement du logiciel permettant la modification des images diffusées à distance.

Compte tenu des relations commerciales entre VYP et Prismaflex, la première année de maintenance est offerte.

Afin de mettre en œuvre cet aménagement dès le lancement de la saison 2016-2017, il est nécessaire d'une part de signer une convention avec la société VYP permettant d'autoriser l'implantation de ce mobilier et définissant les modalités d'installation et de maintenance, et d'autre part de signer un contrat de maintenance avec le fabricant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société VYP
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société Prismaflex et tous actes à intervenir

Voix POUR : 23 CONTRE : 3 ABSTENTION :

JL SALMON donne l'implantation des quatre panneaux : deux aux Archies , un sur l'entrée vers CORA et le quatrième près de la rue de l'Abreuvoir.

Y. SCALABRINO demande à quoi correspondent les frais de maintenance et remarque que la société va bénéficier de publicité gratuite

Réponse : c'est la maintenance du logiciel et l'entretien des panneaux. Prismaflex va effectivement faire la publicité de son choix sur une face de chacun des 4 panneaux mais en contrepartie la commune ne déboursa rien pour l'achat de l'écran numérique et bénéficiera d'une face sur chacun des 4 panneaux pour sa communication.

JL SALMON profite de présenter le programme du Skénéteau pour la saison 2016/2017, distribué sur la commune de Monéteau et celles de la Communauté de l'Auxerrois (ce qui n'avait pas été fait l'an dernier).

Chaque élu a reçu aussi une invitation pour la soirée d'inauguration de la saison le samedi 24 septembre à 18h30 précédée de la remise des récompenses des maisons fleuries et de l'accueil des nouveaux habitants à 17h30.

FINANCES – Demande de subvention Agence de l’Eau Seine-Normandie pour l’étude globale du bassin versant de Monéteau - Jonches

Rapporteur : Daniel CRENE

Afin de réduire les apports d’eaux de ruissellement dans le quartier de Saint Quentin et limiter ainsi les risques d’inondations, une étude globale hydraulique va être menée en partenariat avec la ville d’Auxerre sur le bassin versant commun à Monéteau et Jonches.

Cette étude globale visant aussi à limiter les impacts sur la ressource en eau du captage de la plaine des Isles, s’inscrit dans le cadre du 10^{ème} programme de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie, notamment au regard du défi 2, diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques et du défi 6, protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides.

La ville de Monéteau, en charge de la réalisation de l’étude dont la maîtrise d’ouvrage sur le territoire de Jonches lui a été déléguée par la ville d’Auxerre, va solliciter l’Agence de l’Eau afin de bénéficier des aides possibles à hauteur de 80% du montant de l’étude.

L’estimation de l’étude est d’environ 30 000 euros TTC. La part restant à financer par les collectivités sera donc partagée selon la répartition définie dans la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage afin de respecter le plan prévisionnel de financement suivant :

Estimation de l’étude : 30 000 euros TTC	Ville de Monéteau	Ville d’Auxerre	TOTAL
	60%	40%	
Répartition du montant de l’étude	18 000 €	12 000 €	30 000 €
Financements :			
Subvention AESN 80%	14 400 €	9 600 €	24 000 €
Part collectivités 20%	3 600 €	2 400 €	6 000 €

Les montants sont indicatifs. Le montant définitif de l’étude sera connu après la consultation des bureaux d’études et l’analyse des offres, à la fin du mois de septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- AUTORISE le Maire à solliciter l’Agence de l’Eau Seine-Normandie pour obtenir l’aide la plus large possible dans le cadre de l’étude globale des bassins versants Monéteau - Jonches,
- AUTORISE le Maire à signer tous actes à intervenir

J. DELAS demande comment est calculée la répartition de l’étude.

Réponse des élus : ce calcul est fait en fonction de la superficie du bassin versant hydraulique; le territoire de Monéteau correspondant à 60% de la surface concernée, la charge supportée par Monéteau sera donc de 60 %.

FINANCES - Convention et subventions d'équipement pour des travaux avec le SDEY réaménagement de l'éclairage des abords de la mairie et extension de l'éclairage à Sougères

Rapporteur : Patrick PICARD

La ville de Monéteau souhaite mener des travaux avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) pour le réaménagement de l'éclairage des abords de la mairie, ainsi que ceux du château Colbert et de la place rue de l'Abreuvoir et pour l'extension de l'éclairage jusqu'à la stabule de Sougères.

Le financement des projets présentés ci-dessous, détaille la part communale et la part du SDEY :

Type de travaux	Aides SDEY	Intitulé	Montant travaux HT	Part communale	Part SDEY
Eclairage public	30 % du HT + TVA	EP abords Mairie	37 930,78	26 551,55	11 379,23
Eclairage LED	60 % du HT + TVA	EP abords Mairie	212 918,12	85 167,25	127 750,87
<i>Sous-total éclairage abords mairie</i>			<i>250 848,90</i>	<i>111 718,79</i>	<i>139 130,11</i>
Eclairage public	30 % du HT + TVA	EP Stabule Sougères	6 163,65	4 314,55	1 849,09
Programme ballon fluo	60 % du HT + TVA	EP Stabule Sougères	467,83	187,13	280,70
<i>Sous-total éclairage stabule Sougères</i>			<i>6 631,48</i>	<i>4 501,69</i>	<i>2 129,79</i>
Total			257 480,38	116 220,48	141 259,90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Le Maire à signer les deux conventions relatives à chacun des projets
- DECIDE le paiement des subventions d'équipements (chapitre 204) pour chacune des opérations d'éclairage public détaillées ci-dessus.

Voix POUR : 23 CONTRE : 3 ABSTENTION :

Y. SCALABRINO interroge pour savoir si une horloge de programmation sera installée afin d'éteindre la nuit comme il avait été suggéré dans le grenelle de l'environnement.

Réponse des élus : la gestion est libre, un réglage sera possible et P. PICARD prévoit qu'un débat soit ouvert lors d'une prochaine commission de voirie.

Y. SCALABRINO estime que le montant de l'opération est élevé d'où ce vote « CONTRE » car des travaux ont déjà été effectués sur ce secteur en 2008.

P. PICARD rappelle que ces nouveaux matériaux génèrent une économie d'énergie et une mise en valeur des bâtiments : château Colbert et la mairie.

FINANCES – Demande de subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie pour études et travaux de renaturation des berges de la Peupleraie, de la rue des Dumonts et de la rue de Gurgy

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Les berges de la Peupleraie et de la rue des Dumonts subissent des effondrements en raison de l'action du temps et de la circulation fluviale.

Les travaux autorisés par les services de la Police de l'Eau sur ces sites consistent à réaménager les

berges par des techniques dites de renaturation, visant à redonner un aspect naturel aux berges, contrairement aux autres techniques d'artificialisation des berges que la Police de l'eau n'autorise qu'en site contraint par des problématiques de place disponible par exemple.

Ces techniques de renaturation ont l'avantage de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%, dès le stade de l'étude, au titre du défi 6 du 10^{ème} programme de l'agence : protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides.

Le montant des études est de 14 101,79 euros et les travaux s'élèvent au total à 57 457,20 euros TTC pour un cout total d'opération de 71 558,99 euros TTC.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Montant de l'opération : 71 558,99 euros TTC	Ville de Monéteau	AESN	TOTAL
	20%	80%	
Etudes	2 820,36 €	11 281,43 €	14 101,79 €
Travaux	11 491,44 €	45 965,76 €	57 457,20 €
TOTAL	14 311,80 €	57 247,19 €	71 558,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour obtenir l'aide la plus large possible dans le cadre des études et travaux de renaturation des berges de la Peupleraie, de la rue des Dumonts et de la rue de Gurgy,
- AUTORISE le Maire à signer tous actes à intervenir

C. MOREL suggère de procéder à l'extermination des ragondins afin de contribuer au projet de réaménagement des berges.

Les élus envisagent de communiquer certaines informations en concertation avec l'AESN : nuisances du ragondin. De plus, il est recommandé de ne pas les nourrir.

FINANCES – Demande de garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition de logements sociaux – Société Mon Logis – Opération « rue du Terrier Blanc » (pour une garantie passant de 30 % à 50%)

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire indique que la société MON LOGIS a sollicité la commune pour l'octroi d'une garantie d'emprunt en vue du financement de l'acquisition de 28 logements locatifs sur l'opération VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) rue de Terrier Blanc à Monéteau.

Les emprunts sont décomposés en Prêt Locatif Social (PLS) pour 8 logements souscrits auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour 20 logements.

Le montant total des emprunts s'élève à 2 709 000 euros.

Cette demande de garantie à hauteur de 50% du montant du prêt est complétée par la garantie de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à hauteur de 50%.

Dans le cadre de la politique du logement de Monéteau, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à l'opération de construction des 28 logements sociaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

La présente délibération concerne l'emprunt auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**.

La garantie de la commune est sollicitée pour un emprunt d'un montant de 1 854 000 euros (un million huit cent cinquante-quatre mille euros) en vue de financer en PLUS et PLAI l'opération de construction de 20 logements locatifs à Monéteau, rue du Terrier Blanc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2252-1 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article L312-3 ;

Vu le Code Civil, et notamment son article 2298 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCORDE sa garantie à hauteur de **50%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 854 000 euros (un million huit cent cinquante-quatre mille euros) souscrit par MON LOGIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52576 constitué de 4 lignes du prêt.
 - PREND CONNAISSANCE des caractéristiques des lignes du prêt, à savoir :
 - Nature de la ligne du Prêt : PLAI
 - Montant du prêt : 637 000 euros
 - Durée du prêt : 41 ans
 - dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - dont durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Taux d'intérêt préfinancement : 0,55 %
 - Taux d'intérêt : 0,55 %
 - Echéance annuelle
 - Nature de la ligne du Prêt : PLAI foncier
 - Montant du prêt : 186 000 euros
 - Durée du prêt : 51 ans
 - dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - dont durée de la période d'amortissement : 50 ans
 - Taux d'intérêt préfinancement : 0,55 %
 - Taux d'intérêt : 0,55 %
 - Echéance annuelle
- Nature de la ligne du Prêt : PLUS
- Montant du prêt : 797 000 euros
- Durée du prêt : 41 ans
 - dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - dont durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Taux d'intérêt préfinancement : 1,35 %
- Taux d'intérêt : 1,35 %
- Echéance annuelle

- Nature de la ligne du Prêt : PLUS foncier
 - Montant du prêt : 234 000 euros
 - Durée du prêt : 51 ans
 - dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - dont durée de la période d'amortissement : 50 ans
 - Taux d'intérêt préfinancement : 1,35 %
 - Taux d'intérêt : 1,35 %
 - Echéance annuelle
- APPORTE sa garantie aux conditions suivantes :
- La garantie de la Ville de Monéteau est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société MON LOGIS, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Monéteau s'engage à se substituer à la société MON LOGIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la commune de Monéteau et la société MON LOGIS.

FINANCES – Demande de garantie d'emprunt Crédit Agricole de Champagne Bourgogne pour le financement de l'acquisition de logements sociaux – Société Mon Logis – Opération « rue du Terrier Blanc » (pour une garantie passant de 30% à 50%)

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire indique que la société MON LOGIS a sollicité la commune pour l'octroi d'une garantie d'emprunt en vue du financement de l'acquisition de 28 logements locatifs sur l'opération VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) rue de Terrier Blanc à Monéteau.

Les emprunts sont décomposés en Prêt Locatif Social (PLS) pour 8 logements souscrits auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour 20 logements.

Le montant total des emprunts s'élève à 2 709 000 euros.

Cette demande de garantie à hauteur de 50% du montant du prêt est complétée par la garantie de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à hauteur de 50%.

Dans le cadre de la politique du logement de Monéteau, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à l'opération de construction des 28 logements sociaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

La présente délibération concerne l'emprunt auprès du **Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne**.

La garantie de la commune est sollicitée pour deux emprunts d'un montant de 855 000 euros (huit cent cinquante-cinq mille euros) en vue de financer en PLS l'opération de construction de 8 logements locatifs à Monéteau, rue du Terrier Blanc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2252-1 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article L312-3 ;

Vu le Code Civil, et notamment son article 2298 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de **50%** la caution solidaire de la commune de Monéteau en garantie du remboursement de toute somme due au titre de deux emprunts d'un montant de 855 000 euros (huit cent cinquante-cinq mille euros) que MON LOGIS se propose de contracter auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.
- PREND CONNAISSANCE des caractéristiques des prêts, à savoir :
 - Nature du Prêt 1 : PLS
 - Montant du prêt : 654 000 euros
 - Durée du prêt : 42 ans
 - Dont durée de la période de préfinancement : 2 ans
 - Dont durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Taux d'intérêt : 1,86 % (soit le livret A + marge 1,11 %)
 - Echéance annuelle

 - Nature du Prêt 2 : PLS foncier
 - Montant du prêt : 201 000 euros
 - Durée du prêt : 52 ans
 - Dont durée de la période de préfinancement : 2 ans
 - Dont durée de la période d'amortissement : 50 ans
 - Taux d'intérêt : 1,86 % (soit le livret A + marge 1,11 %)
 - Echéance annuelle
- APPORTE sa garantie aux conditions suivantes :
 - La garantie de la Ville de Monéteau est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société MON LOGIS, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la Ville de Monéteau s'engage à se substituer à la société MON LOGIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la commune de Monéteau et la société MON LOGIS.

FINANCES - Convention et subventions d'équipement pour des travaux avec le SDEY dissimulation réseaux et éclairage de l'avenue de Saint-Quentin Tranche 3

Rapporteur : Patrick PICARD

La ville de Monéteau souhaite finaliser les travaux de l'avenue de Saint-Quentin avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) pour l'enfouissement de réseaux et la rénovation de l'éclairage public de la troisième tranche de l'avenue de Saint-Quentin.

Le financement du projet présenté ci-dessous, détaille la part communale, la part du SDEY et celle de ErDF :

Type de travaux	Aide SDEY	Montant travaux HT	Part communale	Part SDEY	Subventions *
Dissimulation		195 555,86	73 699,94	112 811,12	9 044,80
Eclairage public	30 % du HT + TVA	42 498,41	29 748,89	12 749,52	
Réseau Télécom	30 % du TTC	44 683,78	37 534,38	16 086,16	
Total		282 738,05	140 983,21	141 646,80	9 044,80

* : Art 8 : 40% du HT plafonné à 22612 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Le Maire à signer la convention relative à ce projet.
- DECIDE le paiement des subventions d'équipements (chapitre 204) pour l'opération détaillée ci-dessus.

P. PICARD fait part d'une réunion de pré piquetage rue de la Liberté. Ces travaux seront effectués en deux tranches. Pour information, les travaux de la rue de Gurgy seront terminés fin septembre 2016 quant à ceux de la rue de Thizouailles, ils seront inscrits en 2017 ou 2018.

SERVICES TECHNIQUES - Rapport du service de l'assainissement – Exercice 2015

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur l'adjoint aux travaux expose le rapport annuel du délégataire, la Société Bertrand, pour le service de l'assainissement de l'année 2015.

Il est mentionné toutes les interventions de cette société à savoir le curage des réseaux et des ouvrages, les interventions d'urgence, les inspections vidéos, les enquêtes de conformité, l'élaboration du SIG, les réparations, les postes de refoulement et le nombre d'abonnés.

Les indicateurs financiers 2015 intègrent la redevance du prestataire, le prix du service de la collecte des eaux usées, le prix de l'eau (3.90 € HT le m³) et le compte annuel de résultats.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ce rapport.

P. PICARD fait part des excuses du directeur de la Lyonnaise des Eaux suite à un problème de contacts lors d'une fuite sur un branchement rue de Franche Comté et qui a engendré des coupures d'eau.

P. PICARD signale des différends entre le prestataire et la commune concernant le bilan financier de l'ancien contrat. L'intégration de cette compétence dans la communauté d'agglomération prévue en 2018, ne se fera probablement qu'en 2020, date qui correspond plus à la fin des contrats d'une majorité des communes.

D'autre part, la maîtrise d'œuvre est en cours d'analyse pour les travaux de création de l'assainissement à Sougères.

SERVICES TECHNIQUES – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'étude globale du bassin versant de Monéteau - Jonches

Rapporteur : Patrick PICARD

Le quartier de Saint-Quentin, notamment les habitations longeant le fossé SNCF et les riverains du pont de la Mouille est régulièrement sujet à de nombreux débordements. La difficile gestion des eaux de ruissellements des zones rurales en amont en est à l'origine.

Le bassin versant concerné s'étend sur 300 ha et concerne aussi le hameau de Jonches sur le territoire d'Auxerre, lui aussi touché par des inondations fréquentes.

Compte tenu de cet état de fait, il est nécessaire de mener une étude hydraulique permettant de définir les aménagements à réaliser dans chaque commune pour limiter les débordements en cas de pluie provenant des ruissellements des bassins versants ruraux situés en amont des habitations.

L'emprise de ces bassins versants s'étend des parcelles boisées à l'est de Jonches jusqu'aux limites ouest de la forêt du Thureau à l'est de Monéteau et se limite, côté ouest, au tracé de la voie ferrée à l'aval des bassins versants.

Une partie de l'opération relève donc de la compétence directe de la ville d'Auxerre puisque au total la superficie de l'étude sur son territoire représente 40% de la surface concernée.

Afin de mener une étude globale sur l'origine des inondations et de définir sur l'ensemble des parcelles concernées des solutions permettant de supprimer les débordements, il est préférable que le bureau d'études soit missionné sur les deux communes.

Dans ce but, la maîtrise d'ouvrage de l'étude sur les emprises de la ville d'Auxerre sera déléguée à la ville de Monéteau par le biais d'une convention jointe à la présente délibération.

L'estimation de l'étude est d'environ 30 000 euros TTC, dont 80% d'aides pourront être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le montant des travaux relevant des deux communes sera réparti selon la superficie des bassins versants de chacune, à savoir 40% pour la ville d'Auxerre et 60% pour la ville de Monéteau, déduction faite des subventions de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville d'Auxerre à la ville de Monéteau pour l'étude globale du bassin versant de Monéteau - Jonches,
- AUTORISE le Maire à signer tous actes à intervenir

SERVICES TECHNIQUES – Plan de coupe de la forêt communale de Monéteau - Exercice 2016

Rapporteur : Pascale SALIGOT

L'office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2016.

Afin de permettre aux habitants de bénéficier du bois de chauffage de la commune et pour éviter la seule exploitation par entreprise basée uniquement sur des bois de diamètre supérieur à 10 cm avec l'inconvénient de laisser le reste sur site, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la coupe du bois de chauffage aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la délivrance des houppiers et des arbres de qualité chauffage aux habitants,
- DECIDE la nomination de trois garants pour l'exploitation des arbres de qualité chauffage et des houppiers, qui sera réalisée en affouage après l'exploitation des grumes :
 - M. Zaros
 - Mme Saligot
 - M. Morel
- FIXE le prix de vente du bois de chauffage à 8 euros TTC le stère

AFFAIRES SCOLAIRES – Groupe scolaire Victor Hugo – Classe de neige 2016/2017

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Le séjour en classe de neige du groupe scolaire de Victor Hugo est prévu au Chalet « Le Grand Nant » à Morzine (Haute-Savoie) d'une durée de 7 jours, du samedi 14 janvier au vendredi 20 janvier 2017.

Le coût du séjour par enfant est de 540 € (hébergement + pension complète + 8 séances de 2h de ski alpin + transport+ animations) pour un nombre de 12 enfants de CM2.

La participation forfaitaire pour les familles étant de 120 €, le calcul de la participation au séjour est réparti suivant le quotient familial :

Quotient familial	Part familles selon quotient	Part forfaitaire familles	Participation de la famille	Part Commune
0 à 8 319,99 €	85 €	120 €	205 €	335 €
8 320 € à 13 519,99 €	140 €	120 €	260 €	280 €
13 520 € à 15 599,99 €	210 €	120 €	330 €	210 €
15 600 € à 16639,99 €	275 €	120 €	395 €	145 €
16 640 € à 17 679,99 €	312 €	120 €	432 €	108 €
17 680 € à infini	366 €	120 €	486 €	54 €

Après avoir entendu le projet exposé par l'adjointe aux affaires scolaires, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la participation de la commune suivant le mode de calcul ci-dessus présenté.

AFFAIRES SCOLAIRES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques de GURGY Année 2015/2016

Rapporteur : Marie LEGENDRE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la participation forfaitaire et propose de retenir **87,50 €** par an et par enfant, pour les deux élèves de Monéteau sur Gurgy pour l'année 2015/2016,

- AUTORISE le Maire à signer la convention,

- RAPPELLE que des crédits sont ouverts au budget 2016.

RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi dans la filière sportive à temps non complet (-28h)

Rapporteur : Arminde GUIBLAIN

Le Service Sport-Périscolaire comptait, jusqu'au 30 juin 2016, un agent titulaire à temps complet, un apprenti et un animateur, non titulaire, pour la Zone Ados durant les vacances scolaires.

Un bilan a été réalisé sur les missions effectuées au sein du service Sport-Périscolaire faisant apparaître un dépassement d'environ 260 heures supplémentaires par an sur l'emploi de l'agent titulaire, en lien notamment avec le développement des activités périscolaires. Ceci malheureusement au détriment de la qualité du service faute de temps sur certaines missions.

Le poste d'apprenti correspondait environ à 680 heures décomposées d'une part en activités école multisport et d'autre part au suivi des entrainements et matchs de la section poussins au basket.

Les postes d'animateurs zone ados en contrat de vacataires pendant les vacances scolaires représentent 350 heures annuelles.

A la fin du contrat d'apprentissage il a été nécessaire de mener une réflexion sur l'organisation du service pour assurer au mieux les missions et permettre de rationaliser le temps de travail des agents.

La solution consisterait à créer un emploi dans la filière sportive, à temps non complet, en complément du poste actuel de titulaire à temps complet, de façon à résorber les heures supplémentaires.

Pour ce faire la zone ados serait confiée entière à ce nouveau poste ainsi que les activités de l'école multisports pour un total annuel d'environ 850 heures pour rester sur le même niveau de service.

Le profil recherché correspond à un éducateur sportif, dont les compétences sur ce type de missions permettront de diminuer le temps de coordination et de gestion du responsable de service.

En accord avec l'USCM le titulaire à temps complet actuel ne suivra plus les matchs de basket mais assurera uniquement les entrainements afin de retrouver un rythme de travail raisonnable.

Le poste à créer correspondra donc aux missions suivantes :

	Nombre heures hebdomadaires	Nombre semaines	Total heures annuelles
EMS	10	36	360
Coordination / gestion ZA	4	36	144
Animation ZA	35	10	350
TOTAL			854

Le coût du service sera moins élevé que le coût antérieur qui comprenait des prestations extérieures pour les animations ainsi que le règlement d'heures supplémentaires.

Au 1^{er} octobre 2016 :

- Création d'un emploi d'Educateur des APS à temps non complet (-28h) (catégorie B – échelle indiciaire brute 348/576)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter cette création d'emploi à temps non complet

RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi dans la filière culturelle à temps complet

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Depuis l'ouverture du Skénéteau, un Pôle culturel a été créé regroupant la nouvelle salle de spectacle et la Bibliothèque. La direction de ce Pôle Culturel a été confiée à Mme Brigitte PIFFOUX.

Cette nouvelle mission oblige Mme PIFFOUX à ne plus intervenir directement sur les activités de la bibliothèque, mais uniquement sur du temps de direction. Il est donc nécessaire de créer un nouvel emploi en filière culturelle notamment afin d'assurer l'accueil des scolaires et préparer les

animations, d'assurer les tâches de catalogage et travail sur acquisition de livres jeunesse, les travaux sur les expositions, les permanences et remplacement des agents du pôle culturel.

A compter du 18 septembre 2016 :

- Création d'un emploi d'Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C – échelle indiciaire brute 342/432)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'adopter cette création d'emploi à temps complet

Voix POUR : 23 CONTRE : 3 ABSTENTION :

Y. SCALABRINO précise que ce vote « contre » est une continuité dans l'objectif de ne pas augmenter le coût du pôle culturel.

RESSOURCES HUMAINES - Transformations d'emplois filière technique

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

En raison de la réussite de six agents à l'examen d'Adjoint technique 1^{ère} classe, il a lieu de créer les postes correspondants :

Au 1^{er} octobre 2016:

- La création de six emplois d'Adjoint technique 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 342/432) et la suppression de six emplois d'Adjoint technique 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/400).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter ces créations

URBANISME – Acquisition d'une partie des parcelles AX 176, AX 59, AX 136 et AX 174 pour l'élargissement du fossé des Prés-Hauts

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite au problème récurrent d'inondation aux Prés-Hauts, il est indispensable de revoir la gestion des eaux pluviales du quartier, notamment via l'élargissement et la prolongation du fossé actuel.

Via l'acquisition d'une partie des parcelles AX 176, AX 59, AX 136 et AX 174 il est envisagé de créer un fossé de 5 m de large longeant l'ensemble des habitations de la rue Picasso.

CONSIDERANT que les parcelles AX 176, AX 59, AX 136 et AX 174 se situent en zone 2AU du Plan Local de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT que les propriétaires concernés et les surfaces à acquérir sont les suivants :

- M. ROBIN Michel – parcelles AX 176 et AX 59 : 291 m² et 61 m²
- M. et Mme CHAMEROY Arnaud – parcelle AX 136 : 67 m²
- Consorts O'NEILL – parcelle AX 174 : 101 m²

CONSIDERANT l'avis du Service du Domaine, en date du xx septembre 2016, estimant la valeur vénale de ces terrains à 14 € HT / m² ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition dudit foncier à :
 - M. ROBIN Michel pour 14 € HT
 - M. et Mme CHAMEROY Arnaud pour 14 € HT
 - Consorts O'NEILL pour 14 € HT

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires en vue de ces acquisitions.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte à venir.

URBANISME - INTERCOMMUNALITE – Service commun ADS – Convention avec Poilly-sur-Tholon

Rapporteur : Robert BIDEAU

La Commune de Poilly-sur-Tholon devenue compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme, suite à l'approbation de sa carte communale le 6 Juin 2016 par M. Le Préfet, nécessite un centre instructeur.

VU la demande de la Commune de Poilly-sur-Tholon pour intégrer notre service commun ADS (Application du Droit des Sols), mis en place le 1^{er} juillet 2015, suite à la création d'une entente intercommunale entre notre Commune et les Communes de Chevannes, Chitry-le-Fort, Gurgy, Perrigny, Quenne, Saint-Georges-sur-Baulche, Venoy et Villeneuve-Saint-Salves ;

VU la convention que nous avons déjà proposé aux autres communes membres de notre entente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'entente intercommunale pour l'intégration de la Commune de Poilly-sur-Tholon à notre service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer les autres Communes de l'entente de l'intégration de Poilly-sur-Tholon.

Voix POUR : 23 CONTRE : 3 ABSTENTION :

Y. SCALABRINO explique de nouveau ce vote « contre ». L'opposition s'étonne car au-delà des communes de la communauté de l'auxerrois, l'intégration de la commune de Poilly S/Tholon n'a aucun sens.

Monsieur le maire fait part du nombre de dossiers instruits par le service : 376 dont 189 pour Monéteau, 50 Gurgy, 51 Venoy, 16 St Georges, 9 Perrigny, 9 Chevannes, 22 Quenne, 16 Chitry et 14 pour Villeneuve St Salves.

URBANISME – Constat de l'intégration de la parcelle AR 369 dans le domaine public communal

Rapporteur : Robert BIDEAU

La parcelle AR 369 est une parcelle issue de la parcelle AR 37 qui appartenait du domaine privé communal, sur laquelle la Chambre de Commerce et d'Industrie a poursuivi l'aménagement de la rue Louis Blériot avec notamment la mise en place d'une raquette de retournement.

Cette parcelle AR 369 est donc aujourd'hui une parcelle de voirie ouverte à la libre circulation. Elle est de fait intégrée au domaine public. Pour plus de clarté des documents cadastraux, elle mérite

d'être également intégrée au domaine non cadastré du cadastre, comme le reste des parcelles de voirie de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE l'intégration de la parcelle AR 369 au domaine public communal.

CHARGE Monsieur de Maire de transmettre la présente délibération au service du cadastre afin que ladite parcelle soit intégrée au domaine non cadastré.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

INFORMATIONS DIVERSES

- Compte rendu du Comité de Pilotage du Contrat Enfance Jeunesse

Rapporteur : Arminde GUIBLAIN

Le Comité de Pilotage du Contrat Enfance Jeunesse s'est réuni pour faire le bilan d'activités quantitatif et qualitatif de l'année 2015 des structures d'accueil des partenaires du Contrat Enfance Jeunesse à savoir les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (périscolaire et extra-scolaire), le Relais d'Assistants Maternelles et l'Isle aux Castors. Bilan qui était prévu dans ce premier trimestre 2016 afin de prévoir le renouvellement du CEJ 2016-2019.

Bilan du multi accueil

Le nombre d'heures réalisées représentent un de taux d'occupation de 77.87 %. L'évaluation fait apparaître une fréquentation de 63 enfants sur 227 jours d'ouverture soit 11 heures par jour.

La fréquentation est très satisfaisante, à savoir que le taux minimum d'occupation doit être de 72 % pour un bon fonctionnement. Il est à noter une bonne participation des familles réunions de rentrée, conférence, ateliers avec les enfants.

Le point fort : est la localisation et la tarification, seul bémol soulevé la taille des dortoirs un peu exigü ; un système de sécurisation a été budgété et le projet sera réalisé en 2016.

Bilan du RAM

Le RAM favorise le lien social et l'épanouissement, favorise le dialogue entre les Assistants Maternelles et les parents. Les actions permettent aux Assistants Maternelles de sortir de leur isolement et aux parents de partager des moments conviviaux avec leurs enfants.

38 assistantes maternelles sont présentes sur Monéteau.

Certaines Assistants Maternelles se sont adaptées, et acceptent des accueils plus tard le soir et/ou plus tôt le matin.

Bilan Périscolaire

Bilan qui ne cesse de progresser depuis la mise en place des Nouveaux Rythmes Scolaires. 143 enfants de – de 6 ans et 216 de + de 6 ans ont participé.

Financièrement, la participation de la commune est très importante sachant que la participation moyenne des familles n'est que de 0.18 €

Mise en place un projet éducatif et projet pédagogique et adapte les activités par tranche d'âge F. NEDELLEC, de la CAF a demandé si la commune revoit l'étude des locaux afin d'accueillir les enfants de – de 4 ans. A ce jour, les enfants – de 4 ans sont accueillis sur le temps périscolaire, mais après analyse il s'avère que nous n'avons pas de demande particulière des familles, puisqu'elles bénéficient de l'accueil Isle aux Castors pour les – de 4ans.

Bilan Extrascolaire O. REVERET

216 enfants ont participé, mais bilan 2015 qui connaît une légère baisse de participation surtout au niveau des – de 6 ans. La première cause évoquée serait une conséquence de la nouvelle réforme, ne pouvant plus accueillir des enfants le mercredi venant de communes extérieures. Toutefois, car suite à la réforme des NRS, il y a plus d'inscriptions au niveau des clubs sportifs de la commune.

Les tarifs restent stables et adaptés au quotient familial ; la fréquentation quotidienne est stable et les enfants reviennent régulièrement

Zone Ados S. DUFLANC

Bilan satisfaisant par sa fréquentation- La fidélisation des ados n'est pas simple mais tente à se stabiliser.

Les axes de de travail sont la découverte des activités diverses et variées et surtout, la responsabilité des jeunes. Des projets collaboratifs sont mis en place avec 3 autres communes : Saint Georges, Gurgy et Appoigny.

Rappel : La structure Zone Ados fonctionne en partenariat avec les 3 communes (vu précédemment) mais aussi l'USCM sections Tir à l'Arc, Escrime et Tennis ; mais encore la section Golf, et la découverte du vol libre à Chéu pour ce qui concerne les activités sportives.

Et, pour les activités culturelles, l'initiation au journalisme avec Radyonne. D'autres activités avec un atelier graff – Crazy Spray, une action citoyenne (récolte de bouchons) et activité intergénérationnelle avec l'Association des Pêcheurs de Gurgy

En conclusion, bilans pour les 5 pôles satisfaisants avec une très bonne dynamique des responsables Odile, Sébastien, Mmes Moret et Pawlak.

- Compte rendu du Comité de Pilotage du Multi Accueil « L'Isle aux Castors »

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Le Comité de Pilotage du Multi Accueil « L'Isle aux Castors » s'est réuni pour faire le bilan d'activités quantitatif et qualitatif.

BILAN 2015.

S. MORET, directrice du multi accueil nous a présenté bilan 2015.

63 familles inscrites avec 38 de Monéteau/Sougères soit 60.32 % sur les 23 berceaux

Les deux autres berceaux – Polyclinique et d'Harmonie Mutuelle

Le taux d'occupation pour 227 jours d'ouverture est de 77.04 % ce qui représentent 44 242 heures et 45 892 heures facturées soit 79.91 % ; montant facturés aux familles = 81 140.90 €.

Activités pédagogiques proposées aux enfants se font sous forme de prévention :

- * activités sur le bruit, la prévention solaire, l'alimentation, puis journée intergénérationnelles ainsi que des sorties à l'école maternelle et Serres municipales
- * tout au long de l'année apprentissage de la langue signes avec les enfants, et parents

Perspectives 2016

Les axes de prévention sont orientés sur :

- * les accidents domestiques,
- * la prévention solaire
- * la prévention alimentaire prévue le 12 octobre en partenariat avec le maraîcher de Monéteau,
- * à prévoir la visite au « Vergers partagés »
- * Organisation d'un salon des BB lecteurs le 26 novembre au Skénéteau, en partenariat avec la bibliothèque de Monéteau, la librairie Obliques d'Auxerre et l'Association « lire et faire lire » : dont l'objectif est de donner et continuer l'envie aux enfants de lire

Mr MARTIN Président de la Mutualité nous a fait part de la nouvelle organisation de la Mutualité avec la création d'un pôle « Service à la Personne et famille » dirigé par, M. Lionel MEUNIER (Directeur de la Mutualité), en remplacement de Mr CONNAT.

Son objectif étant de rendre service aux familles en complémentarité des autres structures (multi accueil et garde d'enfants à domicile).

Le bilan financier 2015 après présentation du compte administratif fait ressortir la participation de la commune de 154 841,28 €.

Le budget 2016 présenté d'un montant de 411 910 € nécessite une subvention d'équilibre de la commune de 176 700 €. En fonctionnement et investissement. Il a été, par conséquent demandé à la Mutualité d'avoir une subvention d'équilibre au plus juste afin d'éviter à la commune de faire une avance trop importante et se voir ensuite rembourser une partie de celle-ci

L'objectif étant de rester sur un taux d'occupation de 72%

Points divers : Le poste d'infirmière à nouveau à pourvoir. Contact à prendre avec le cabinet des infirmières sur Moneteau pour une solution.

Bilan 2015 et perspectives 2016 à continuer

- L. DARLOT fait part de son intervention dans les écoles la veille de la rentrée scolaire dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires par rapport aux risques terroristes.

Ce rappel aux enseignants permettra d'élaborer une stratégie de défense avec la mise en place de plan d'évacuation et/ou de confinement .L. DARLOT signale que des travaux seront à prévoir pour l'aménagement des consignes de sécurité.

- Monsieur le maire remercie Lionel DARLOT pour tout le travail accompli concernant la sécurité dans les écoles. Il rapporte aussi le courrier d'un administré, remerciant Lionel DARLOT pour la mise en place de panneaux d'affichages concernant la divagation des chiens.

- Monsieur le maire fait part d'une proposition de la société YOPLAIT pour une visite de la Station d'Épuration et de la Galerie de l'usine, ouverte aux riverains et aux élus. Les dates proposées sont les 30/09, 07/10 et 14/10. Les élus doivent se faire inscrire auprès du secrétariat.

- Remerciements des Amis de la nature de l'Auxerrois pour la subvention versée et le prêt des salles communales

- Remerciements de Mme JONARD suite aux obsèques de son époux

- Monsieur le maire fait part des décès de l'ancien conseiller général de Seignelay, Pierre CHAMBON et de l'ancien président du Foot ball club de Monéteau, Jacques CHICAUD.

- Monsieur le maire remercie et félicite tous les bénévoles présents pour l'animation de la fête de Sougères le samedi précédent.

Prochaines réunions du conseil municipal : 17 octobre et 28 novembre

TOUR DE TABLE

A.PETIT demande que le caveau provisoire dans le cimetière soit revu.

Monsieur le maire explique que le caveau n'est pas conforme ainsi que le local technique dont les portes ne fermaient pas à clé. Afin de sécuriser le site, le cimetière a dû être fermé la nuit.

A.PETIT signale aussi un problème de voirie entre l'ex CIGA et l'entrée des Dumonts ainsi que la dégradation de la place.

P.PICARD répond que le programme des travaux pour 2017 n'étant pas finalisé, il est encore possible d'inscrire certaines rues.

Il rappelle que la commission voirie se réunira le 28 septembre et ces différentes demandes pourront être évoquées et prises en compte.

J.DELORME rappelle que l'horaire ne convient pas à certains élus vu leur situation professionnelle.

P.PICARD accepte de retarder l'horaire de 30mn afin que tous les membres puissent être présents.

J. DELAS demande si la situation du commerce ex Leclerc Express évolue.

Monsieur le maire fait part d'une rencontre avec le propriétaire et un éventuel repreneur (enseigne de distribution) qui aura lieu courant octobre.

C. MOREL fait part que son prédécesseur JM IMBERT a cherché et lui-même depuis son 1^{er} mandat un emplacement pour y installer un « City Stade ». Il vient d'apprendre que le propriétaire du terrain derrière le foyer rural accepte de céder une surface de 750 m² afin d'y implanter ce projet.

D'autre part, il signale que dans la rue de Sommeville avant le carrefour de la rue de la Liberté est implanté un panneau de limitation de vitesse à 30km/h ; or, la fin de zone 30 n'est pas signalée.

B. TAILLANDIER signale que le gravier est non accessible aux poussettes et fauteuils au niveau de l'école maternelle Colbert.

Réponse : des travaux sont prévus pour améliorer ces accès.

Monsieur le maire rapporte aussi que le rapport des aires de jeux a été transmis ; seul celle des Peupliers est à remettre en état en termes d'épaisseur de gravillons. Il est prévu de renouveler certains sols souples par conséquent, il est nécessaire d'inscrire aménagements et matériaux au budget 2017.

Monsieur le maire lève la séance à 22H20.